

La Voix des Paysans



Organe de l'Union Syndicale des Paysans de Vendée

Affiliée à la Fédération Française des Travailleurs de la Terre

SECRETARIAT GÉNÉRAL

M. LOISY, Boîte Postale N° 4
LA ROCHE-SUR-YON

ACTION PROFESSIONNELLE
DÉFENSE PROFESSIONNELLE

sont les raisons d'être
de l'Union Syndicale
des Paysans de Vendée

COMPTE CHÈQUES POSTAUX
NANTES 317-05

M. LOISY, Les Lucs-sur-Boulogne

NOS CHEMINS RURAUX

Une fois de plus nous avons constaté que les paysans doivent compter d'abord sur eux pour faire aboutir leurs revendications.

Nous avons reçu des réponses de tous les sénateurs et députés. Nous les en remercions et nous comptons qu'ils s'entendront pour faire tout ce qui sera nécessaire et dans le plus bref délai.

Quelques conseillers généraux et d'arrondissement nous ont répondu, et seulement quatre maires.

Il est manifeste que c'est dans la mesure où nous saurons faire entendre notre voix qu'on tiendra compte de nous ; trop de gens font la sourde oreille.

Le ministre de l'Agriculture a parlé du milliard des chemins ruraux, nous espérons que ce milliard qui fait si bon effet dans la déclaration ministérielle, ne s'en ira pas en fumée.

Aussi de plus en plus nous demandons à nos Syndicats d'agiter la question et de se préparer à venir en masse à la manifestation que nous préparons pour continuer notre campagne.

Nous ne tolérerons plus les borbiers que sont trop souvent nos chemins, et nous prendrons tous les moyens légaux et honnêtes en notre pouvoir pour obtenir gain de cause sur cette question capitale.

Notre campagne pour les chemins ruraux continue, à tous les paysans de nous aider.

La Voix des Paysans.

La Corporation Agricole doit s'organiser

Unissons-nous ! Groupons-nous ! Cette union était utile hier, elle est plus que jamais nécessaire aujourd'hui.

TOUS A L'ŒUVRE

Voici pour notre région, les battements à peu près terminés.

Cela ne veut pas dire que pour cela la besogne soit terminée.

Cette année particulièrement pluvieuse a occasionné un grand retard que l'on essaye maintenant de rattraper. C'est aussi l'époque où notre activité syndicale doit reprendre avec une nouvelle ardeur.

A l'approche de cette saison d'automne, il est bon de rappeler à tous que c'est de l'activité de chacun que dépendra le succès. Aussi qu'à partir de maintenant, les réunions soient suivies régulièrement. Que dans chaque syndicat, tout ce qui touche notre profession soit étudié, discuté, et si possible, qu'une solution soit proposée ou des vœux émis. Car, vous le savez, il ne suffit pas de se plaindre, mais il faut aussi proposer un remède à ce que nous voulons changer.

Ayons tous conscience de notre rôle. Nous savons mieux que personne, ce dont nous avons besoin, les améliorations que réclame notre profession, et l'on ne tiendra compte de nos droits que dans la mesure où nous serons unis pour les réclamer.

Donc, tous à l'œuvre, pour la cause commune et le bien de tous.

Fédération Nationale des Syndicats Paysans de France

Nos camarades savent qu'à la suite de la demande d'affiliation faite par l'Union Syndicale des Paysans de Vendée, la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens après avoir accepté cette affiliation, avait décidé de créer une Fédération Nationale des Syndicats Paysans.

En vue de cette constitution, M. Zirnheld avait organisé à Nantes une réunion préparatoire qui s'est tenue le dimanche 23 août, à 10 heures, à la Maison des Syndicats.

Malgré la saison peu favorable, un certain nombre de syndicats de Vendée et de Loire-Inférieure étaient représentés.

Au cours d'une longue et très intéressante séance où furent débattus les importantes questions de la nouvelle loi sur l'Office du blé, le fonctionnement des Comités départementaux du Blé, le prix minimum pour 1936, l'organisation Nationale des Syndicats Paysans de France fut longuement étudiée sous toutes ses faces.

Finalement, le résultat de cette consultation fut consigné dans la résolution suivante :

« Comme suite à la décision prise par la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens dans son Congrès des 30-31 Mai 1936, les représentants des Syndicats de Paysans, réunis à Nantes le 23 août 1936 ont nommé un comité provisoire composé de MM. Martineau Jean et Forgeau Pierre, membres de l'U. S. P. V., représentant le syndicat de Légé; Eugène Breaud,

représentant le syndicat de Saligny; G. Vivant, membre de l'U. S. P. V., représentant le syndicat de Saint-Julien-de-Concelles; E. Guibert et J. Piloquet, représentant le syndicat de Haute-Goulaine; E. Loisy, secrétaire général de l'U. S. P. V.

Le Comité provisoire est chargé de préparer les statuts d'une Fédération Nationale des syndicats, de réunir dans le délai le plus rapproché l'Assemblée générale Constitutive, d'en assurer le dépôt légal et de faire le nécessaire pour l'affiliation définitive de la Fédération à la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens ».

Cette assemblée aura lieu vraisemblablement à Nantes.

Le Comité provisoire s'est mis au travail pour la préparation des statuts et nous espérons que d'ici peu de temps l'organisation définitive sur le plan national sera accomplie.

Le paysan tient essentiellement à sa liberté, mais par dessus tout, il veut vivre. Il sait qu'il a été, qu'il est de plus en plus le jouet de la spéculation; il sait que la liberté de semer, de récolter n'importe quoi, n'importe où, c'est le chaos et le désordre, c'est la ruine; il sait qu'il est isolé en face d'un marché prétendu libre, mais dominé par l'entente des acheteurs née de la concentration industrielle, et que son prix de revient ne compte pas pour un iota dans la détermination des prix.

AVIS IMPORTANT

Le Bureau de l'Union Syndicale se voit dans l'obligation de rappeler à tous, que, pour assurer la parution régulière et indispensable de notre journal, il sera nécessaire qu'un petit effort pécunier soit consenti de la part de chacun dans le plus bref délai.

L'Union Syndicale, cette année, a eu à faire face à des dépenses indispensables qui lui ont assuré une extension rapide. Cependant que nos camarades n'oublient pas que la situation financière présente quelques difficultés. Cette situation s'améliorera avec un chiffre plus fort du tirage de notre journal.

Aussi que dès aujourd'hui chacun y aille de sa petite obole, serai-ce le prix d'une chopine.

Si nous comparons en effet notre modeste cotisation à celles que versent les adhérents aux organisations ouvrières, nous constatons qu'elle est vraiment minime. Et pourtant que n'avons-nous pas à revendiquer...

Nous faisons un appel pressant à tous. Que chacun dans la mesure de ses moyens vienne en aide à une organisation que nous voyons tous de plus en plus indispensable.

Le Bureau de la Chambre Syndicale.

L'OFFICE DU BLÉ

Nous donnons ci-dessous quelques indications précises concernant l'office du blé.

Rôle du Conseil central

- 1° Il fixe le prix du blé.
- 2° Il détermine les conditions du blocage et de l'échelonnement de vente pour les producteurs dont la récolte dépasse 100 quintaux.
- 3° Il fixe la répartition et le rythme des ventes à la meunerie.
- 4° Il fixe la majoration mensuelle du prix du blé et le prix de reversion à la meunerie.
- 5° Il fixe les taxes et redevances à prélever sur le prix du blé.
- 6° Il contrôle l'application de la loi.
- 7° Il régularise les importations et exportations de blé.
- 8° Il avale les effets et warrants de diverses catégories prévues pour le financement des blés.

Rôle des Comités départementaux

- 1° Il renseigne le Conseil central.
- 2° Il admet les organismes d'achat et au besoin en suscite la création.
- 3° Il contrôle les transactions.
- 4° Il fixe les conditions de délivrance des acquits de circulation, reçoit les bordereaux mensuels de toutes les opérations effectuées dans le département, arbitre en cas de désaccord sur les qualités de blé, enfin, il perçoit les taxes.

Rôle des Coopératives

- 1° Elles doivent se porter acquéreurs au prix fixé de tous les blés qui leur sont offerts.
- 2° Régler au moins 50 quintaux au comptant, même si elles n'emmagasinent pas.
- 3° Elles peuvent soit loger le blé dans leurs magasins, ou le confier à un négociant comme mandataire et magasinier, ou le laisser en dépôt chez le cultivateur.
- Donner une avance des 2/3 sur le supplément (après 50 quintaux).
- 4° Elles sont responsables du contrôle des blés de leurs usagers, et retiennent à cette fin une taxe spéciale fixée par le comité départemental.
- 5° Les Coopératives paient directement leurs producteurs et retiennent la taxe.

6° Les Coopératives doivent, pour livrer leur blés à la meunerie, se conformer aux prescriptions du comité départemental.

Rôle des Négociants

Les négociants agréés par le comité départemental, peuvent acheter les blés et faire les mêmes opérations que les coopératives.

Cependant, ils ne sont pas obligés comme les coopératives, de se porter acquéreurs des blés qu'on leur offre. Le paiement de ces blés ne peut être fait directement par le négociant, il faut qu'il soit effectué par une caisse de crédit.

Les négociants doivent se munir d'un acquit de circulation pour livrer le blé au meunier.

Que doivent faire les producteurs

— Les producteurs peuvent vendre leur blé à qui bon leur semble, coopérative ou négociant.

— Ils ont donc la liberté de choisir, mais s'ils vendent à une coopérative, ils ne peuvent vendre leur récolte qu'à une seule.

Ils bénéficient de très larges facilités d'échange avec les boulangers pour la consommation familiale (4 quintaux par personne et par an).

Ils peuvent exiger de leur coopérative, l'achat immédiat de leur récolte pour les moins de 100 quintaux.

Les paiements se feront comme il est dit ci-dessus (voir rôle des coopératives).

Si la coopérative les autorise à livrer directement au meunier, ils devront se munir d'acquits de circulation.

— Ils devront faire les déclarations d'emblavures avant le 1^{er} mai et de récolte avant le 30 septembre.

— Ils se conformeront s'ils récoltent plus de 50 quintaux, à « l'assolement normal » (Nous en parlerons).

Nous reviendrons sur cette question du blé, mais nous devons signaler que nos intérêts seront défendus par notre ami Zirnheld qui a été nommé membre du Conseil Central de l'office et notre président pour le Comité départemental de la Vendée.

Lait pour veau : 10 litres par jour pendant 30 jours = 300 litres à 0 fr. 70 = 210 fr. Assurances, vétérinaires, médicaments, etc : 60 fr. Participation aux frais généraux (intérêts, amortissements, entretien du matériel et d'un cheval, nourriture du cheval) : 200 fr. Tourteau : 200 kgs à 90 fr. = 180 fr.; son : 100 kgs à 70 fr. = 70 fr. Fumier pour fourrage vert : 6 mètres cubes à 30 fr. : 180 fr. Engrais chimiques : 40 fr. Total : 1.780 fr.

Bénéfice : 2.015 fr. moins 1.780 fr. = 235 francs.

Main-d'œuvre :

Culture des fourrages verts, récolte du foin, 13 journées de 12 heures = 156 heures. Récolte du fourrage vert, 2 h. 30 par semaine = 130 heures. Traite, soins quotidiens : 1 h. 30 multiplié par 365 = 547 heures. Clôtures, divers : 20 h. Total : 853 heures.

853 heures de travail particulièrement pénible et désagréable dont une grande partie effectuée la nuit (les ramasseurs passent dans les villages vers 5 heures du matin, même l'hiver et le dimanche).

Ainsi, en estimant à 2 fr. l'heure de travail, le litre de lait revient à 1.780 fr. plus 1.706 fr. = 3.486 fr. 3.486 fr. divisé par 2.000 fr. = 1 fr. 74. (1)

Au prix maximum actuel de 0 fr. 70, notre salaire horaire est de : 235 divisé par 853 = 0 fr. 27.

Nous vous demandons, Monsieur le Maire, de faire contrôler ces chiffres, qui vous paraîtront sans doute invraisemblables. Ils n'expriment évidemment qu'une moyenne approximative, mais ils ont été étudiés consciencieusement dans nos réunions.

D'ailleurs, nous croyons savoir que lorsque la municipalité Nantaise récoltait du lait, le litre lui revenait à plus de 3 francs.

Nous vous ferons respectueusement remarquer aussi que :

1° En 1930-1931, nous vendions le litre de lait 0 fr. 80 pendant l'été, soit 33 % de plus qu'en juin dernier.

2° Que le prix du son ayant subi une hausse de 17 %, et celui du tourteau de 37 % au moment où le fourrage vert fait défaut, nous voyons ainsi diminuer nos maigres bénéfices.

3° Que le niveau de vie étant, ainsi que le prouvent ces chiffres, anormalement bas, il semble juste d'essayer de l'élever en revalorisant les produits du sol, le lait en particulier, ce qui, d'ailleurs, fait partie du programme gouvernemental.

4° Qu'enfin les travailleurs de la terre ne comprendraient pas qu'on les traite avec moins de bienveillance, quand ils défendent leurs intérêts par des moyens légaux, que leurs camarades des villes.

Ils sont convaincus que ceux-ci les comprendront.

C'est pourquoi nous vous demandons, Monsieur le Maire, de ne pas vous opposer à cette légère augmentation du prix du lait, sans quoi, ce serait encore diminuer une rémunération déjà dérisoire.

A Saint-Julien-de-Concelles.

Le Président :

G. VIVANT.

A La Chapelle-Basse-Mer.

Le Vice-Président

Signé : DAVID.

(1) Une erreur a été faite dans le calcul du prix de revient. Nous aurions dû retrancher des frais les recettes provenant du veau et du fumier, soit : 3.486 fr. — 615 fr. = 2.871 divisé par 2.000 = 1 fr. 43 au lieu de 1 fr. 74.

L'individualisme paysan est une grande cause du malaise des campagnes.

La revalorisation des produits agricoles et le chômage

On se félicite de la hausse des prix agricoles qui, commencée environ à la fin de l'été dernier, s'est poursuivie depuis lors, malgré des à-coups et des contre-temps inévitables et sans doute trop fréquents, de façon à peu près régulière. On espère que cette revalorisation des produits de la terre va continuer, va s'accroître, car il est temps que l'agriculture retrouve la prospérité qu'elle avait perdue.

Il faut rendre à l'agriculture française prospérité et richesse, et ce n'est pas là une question de sentimentalité. Il le faut, d'abord parce que les paysans constituent la classe la plus nombreuse de notre pays, parce qu'ils sont, en quelque sorte le fond, l'armature de la Nation. Il le faut aussi parce que, à la prospérité de notre agriculture est liée la prospérité de notre commerce, de notre industrie, de nos ouvriers, du pays tout entier.

Le cycle est bien connu : quand le paysan vend mal ses produits et ne peut plus équilibrer son budget, il n'achète plus de produits manufacturés; l'industriel qui, en ces temps de crise mondiale et de protectionnisme outrancier ne peut guère compter sur l'exportation, n'est pas loin alors d'arrêter ses machines; à tout le moins, il diminue les salaires, restreint le nombre des heures de travail, voire le nombre de ses ouvriers. Quand l'ouvrier chôme, même partiellement, il se nourrit moins, plus mal et le commerce et l'agriculture se ruinent...

Les agriculteurs étant les principaux clients de l'industrie, le chômage partant, provient principalement, disait-on, de la forte diminution des revenus paysans, constatée depuis plusieurs années. Il a été, en effet, établi que le chômage est apparu en France au cours du quatrième trimestre de 1931, c'est-à-dire après la mauvaise récolte des céréales survenue cette année-là et l'effondrement des cours du bétail qui s'était produit, on s'en souvient, à la fin d'août...

La théorie, jusque-là, a paru se confirmer et, dans les premiers mois de 1936, tandis que montaient les produits agricoles, on a vu décroître le chômage. La revalorisation actuelle donnait donc quelque espoir à ceux qui, étudiant les causes du malheur des temps présents, en cherchent aussi les remèdes.



Angle Place Royale et 17, Rue d'Orléans NANTES

PRODUITS VITICOLES
LUNETTERIE — BANDAGES
Produits les meilleurs
Prix les plus réduits

Une pratique oubliée : le déchaumage

J'ai été étonné de voir, en Touraine, le peu de soin que l'on apporte au déchaumage. Je sais qu'après la moisson, les battages, les soins à la vigne et les vendanges occupent les agriculteurs tourangeaux; mais il me semble que l'on pourrait déchaumer plus qu'on ne le fait.

Cette année, par suite de l'excessive humidité, les terres sont envahies par les mauvaises herbes qui vont grainer. La seule façon de détruire ces plantes adventices, c'est le déchaumage qui permet leur germination et, par la suite, leur destruction par les labours. Les graines des mauvaises herbes ont une vitalité que l'on ignore souvent : ainsi, après 10 ans, les coquelicots conservent 25 % de leur faculté germinative; les nielles 50 %; les vesces, gesses 70 %; les sanves et les rayonnelles, 85 à 90 %. Voilà de quoi empoisonner toute une génération de cultivateurs et même plusieurs.

Ajoutons à cela que le déchaumage détruit les racines et les feuilles des plantes parasites comme : le chiendent, l'avoine à chapelet, etc...

Le déchaumage permet à la terre d'emmagasiner des réserves d'eau, ainsi que d'incorporer certains engrais comme la Cianamide de chaux.

L'incorporation de la Cianamide de chaux à l'automne est justifiée, car l'azote ammoniacal qu'elle contient a un effet progressif et soutenu, grâce à des réserves stables de cet élément dans le sol. La Chaux, par sa présence, améliore les qualités physiques des sols argileux.

Le prix du blé, et aussi la récolte déficitaire de cette année, vont encourager les agriculteurs à développer cette culture. Beaucoup, si l'automne est favorable, feront du blé dans des terres n'ayant pas reçu de fumier l'année précédente. Dans ce cas, il serait bon d'enterrer, au déchaumage : 300 kilos de Cianamide de chaux à l'hectare.

En dehors de cet engrais, le déchaumage permet également d'incorporer au sol des amendements calcaires : Chaux éteinte, Marne ou Calcaire broyés. Cette opération améliore, non seulement les propriétés physiques, mais aussi chimiques du sol. C'est pourquoi nous ne pouvons trop la recommander et regretter que le déchaumage soit de moins en moins pratiqué dans nos régions du Centre-Ouest.

André ASSAUD,
Ingénieur Agricole.

Les paysans doivent-ils créer une coopérative de blé

C'est une question qui vous est posée presque quotidiennement, il est évident que la Chambre Syndicale devra se prononcer à ce sujet, et qu'en dernier ressort c'est elle qui décidera.

Nous ne croyons pas qu'il y ait urgence.

Nos adhérents savent d'abord ce que nous pensons des grandes affaires coopératives.

Par ailleurs, chacun reste libre de choisir soit la coopérative, soit le négociant... Le mieux ne serait-il pas pour l'Union Syndicale d'agir comme nous l'avons fait jusqu' alors en d'autres domaines. Obtenir des garanties et des conditions des coopératives ou des négociants qui sollicitent notre clientèle.

Qu'on en parle dans les syndicats pour que la Chambre Syndicale sache à quoi s'en tenir.

UNION SYNDICALE DES PAYSANS DE VENDÉE

(C. F. T. C.)

Syndicats des Paysans de Saint-Julien-de-Concelles et de la Chapelle-Basse-Mer

Le 6 Juillet 1936.

Monsieur le Maire,

Nous avons été péniblement surpris d'apprendre que votre Administration protestait près de l'autorité préfectorale contre l'augmentation du prix du lait qui lui paraissait injustifiée et qu'elle avait saisi M. le Procureur de la République de l'affaire.

Les Syndicats Paysans de Saint-Julien-de-Concelles et de La Chapelle-Basse-Mer, qui représentent un des centres les plus importants de ramassage, croient devoir vous faire connaître la situation de leurs adhérents.

Il vous apparaîtra clairement ainsi que la hausse de 10 centimes par litre de lait est, non seulement justifiée, mais même notoirement in-

suffisante. Le calcul ci-dessous de nos prix de revient vous montrera, en effet, combien notre travail est mal rétribué.

Recettes par vache et par an :
2.000 litres de lait (les statistiques donnent une moyenne de 1.500 litres). Les prix à la production sont de 0 fr. 55 à 0 fr. 70 = 1.400 fr. Un veau : 70 kgs à 4 fr. 50 = 315 fr. Fumier : 10 mètres cubes à 30 fr. = 300 fr. Total : 2.015 francs.

Dépenses :
7 ares de choux, 7 ares de betteraves, 7 ares de trèfle, 4 ares de maïs et fèves, 3 ares de navets. Une vache (valeur 2.000 francs), amortissement et intérêts : 200 fr. Etable, grange (prix de ferme) : 100 fr. Terre (fermage), 20 ares : 120 fr. Prés 60 ares : 240 fr. = 360 fr. Litière, (100 kgs de paille) : 180 fr.

LA VIE SYNDICALE

DANS LES SYNDICATS NOTRE MARCHE EN AVANT

Haute-Goulaine

Paysans viticulteurs

La récolte de vin que nous aurons bientôt sera-t-elle pour nous l'objet d'une nouvelle angoisse au sujet du prix qui va de nouveau nous être imposé?

Si nous sommes des hommes d'action nous ne tolérerons pas que ces prix se fixent ainsi sans au préalable nous avoir consulté.

Mais pour cela, il nous faut être unis. Beaucoup d'entre-nous ont répondu à l'appel de nos camarades de l'Union Syndicale des Paysans de Vendée, et compris le devoir qui s'impose de s'unir pour être forts. A notre tour, nous invitons ceux qui n'ont peut-être pas encore compris l'utilité de notre mouvement.

Nous ne croyons pas que ce soit la modeste cotisation qui les en empêcherait. Il serait en effet lamentable que certains hésiteraient à verser par mois, pour leur défense professionnelle le prix d'une chopine, alors qu'ils perdraient peut-être 100 francs par barrique de vin faute d'être unis.

L'ouvrier en ville paye jusqu'à 6 francs par mois le syndicat chargé de défendre ses intérêts. Pourquoi le travailleur de la terre ne suivrait-il pas son exemple? Notre salut est là.

L'Union de toute la région du muscadet se fait à grands pas. Que les retardataires n'hésitent pas, et tous ensemble nous discuterons sur la marche à suivre pour la sauvegarde des intérêts qui nous sont communs.

Unissons-nous, le temps presse, et nous serons forts.

Un Syndiqué
de Haute-Goulaine.

La Bénate

Notre réunion d'août n'a pas eu lieu car elle coïncidait avec la fête des combattants.

Malgré cela nous avons dans la semaine groupé cinq tonnes de cyanamide comme nous l'avions annoncé.

Notre prochaine réunion mensuelle aura lieu comme de coutume au café Jubin, le 13 septembre, nous invitons tous le monde à y assister, nous ferons la commande ce jour-là, de blé de semence de provenance de l'Oise ou du Nord.

Voici quelques variétés que le Syndicat peut fournir :

Hybride à courte paille (L 4), Hybride préparateur Etienne, Hybride Oscar Benoist, Hybride des Alliés, Vilmorin, 23, 27, 29, Rouge d'Alsace, ou Rouge Altkirch, Rouge de Beaurdeaux, Trésor 18 de Gernbloux, Bon Fermal Inversable, Hybride 40, Cloches 26, Goldendrop Téverson, Wilson, Hatif inversable, Géffroy, Blé D. D., Blé D. C., Blé H. 77, Bon fermier, Japhet (Blé Dieu).

Passé la réunion aucune commande ne sera acceptée, faites-les plutôt à l'avance.

Notre stock de riz étant épuisé nous en feront une commande à la réunion, ne vous mettez pas en retard?

AVIS

Nous avons déjà eu cette année une causerie agricole donnée par M. de la Garanderie, ingénieur agricole qui nous avait promis de nous faire cette hiver une conférence avec cinéma. Elle aura lieu au mois d'octobre.

Mais... le Syndicat de la Bénate ayant eu vent qu'il voulait faire peur à tout le monde, tient à prouver qu'il est plutôt « bon garçon » et laisse à d'autres le soin d'en fixer la date.

Le bureau du Syndicat est prié d'inviter de la part de M. de la Garanderie et M. Cormier, tous les cultivateurs. Il n'invite pas spécialement les syndiqués, mais leurs femmes et leurs enfants qui voudront passer une soirée instructive et agréable.

Sur le prochain bulletin, nous pensons annoncer la date de cette réunion. Assister nombreux à la réunion du 13 septembre.

Courage les gars. Notre indépendance dépendra de notre union.

Le Bureau du Syndicat.

Les Essarts

Réunion du 2 Août 1936

Nous sommes très nombreux, une cinquantaine environ, réunis chez notre secrétaire. A 9 h. 1/2, on commence notre petite séance. Notre président écouté attentivement, nous a causé tout d'abord de la réunion des membres de la Chambre Syndicale qui s'est tenue à Legé, le 12 juillet. Il a insisté sur la nécessité de s'unir; les cultivateurs ne devraient-ils pas se considérer comme étant d'une même famille, ils ont les mêmes intérêts, ils poursuivent le même but. Leur dur labeur quotidien devrait faire naître chez eux, des sentiments de sympathie réciproque et d'entraide mutuelle. Les Syndicats communaux sont créés pour permettre le contact entre eux tous, pour donner l'exemple de la solidarité paysanne. Espérons que ces Syndicats prendront bien vite de l'extension et que nous verrons bientôt toutes les communes de Vendée et de France avoir son petit Syndicat. Il est un devoir pour chacun de faire un peu de propagande autour de soi. Aux Essarts, nous avons eu dernièrement cinq nouveaux adhérents, nous sommes à présent quatre-vingt huit, espérons que l'année prochaine nous dépasserons la centaine.

Soyons reconnaissants et disons bien sincèrement merci à ceux qui nous ont donné le moyen de nous grouper, ce sont des hommes méritants et d'un dévouement obscur et qui ne sont certainement pas rétribués en proportion de leur travail et pour les services qu'ils rendent à la classe paysanne.

En raison du déficit qui existe à la Caisse de l'Union Syndicale, il a été décidé qu'une quête serait faite à la prochaine réunion qui aura lieu le premier dimanche de septembre. Que chacun donne généreusement selon la mesure de ses moyens, c'est une question vitale pour notre organisation.

En fin de séance, notre président nous a causé des questions commerciales, du blé de la récolte 1936, qu'il nous a conseillé d'offrir à la coopérative du Syndicat départemental, achat de blé de semence, etc., et la réunion pris fin en donnant à chacun une preuve de bonne amitié et de bonne union.

Le groupe des Essarts.

Saint-Julien-de-Concelles

A notre dernière réunion nous avons passé les commandes pour un wagon de chaux, livrable début septembre. Le même jour nous avons pris aussi les commandes pour des graines de trèfle incarnats, une cinquantaine de kilos pour lesquels nous avons eu des prix intéressants.

Notre prochaine réunion aura lieu au café Merceron, le 6 septembre, à 10 heures. A cette réunion prise des commandes pour le blé de semence.

R. PINEAU.

Unissons-nous !

Groupons-nous !

Défendons-nous !

Monnières

Nos camarades de Monnières désireux de connaître l'Union Syndicale des paysans de Vendée et le but qu'elle poursuit, avaient organisé une réunion pour le dimanche 16 août à 8 heures.

Les cultivateurs de Monnières avaient déjà entendu parler des syndicats constitués dans les communes voisines, et vinrent nombreux au lieu de la réunion.

Les délégués de l'Union Syndicale, victimes de pannes malencontreuses, et obligés de faire plusieurs kilomètres à pied pour se procurer le nécessaire indispensables à leur voiture arrivèrent avec un certain retard, ce dont ils s'excusèrent.

Néanmoins, la salle était comble. Nos amis de la Haye-Fouassière et Haute-Goulaine étaient également présents.

Jean Martineau, vice-président, dont le talent n'a d'égal que sa modestie, parla, en vrai paysan, de tout ce qui touche notre métier et surtout de l'organisation qui doit se faire chez nous cultivateurs comme dans toutes les professions.

Si nous voulons nous unir entre-nous, dit-il, c'est parce que nous connaissons mieux que quiconque les besoins de notre profession.

Nous souhaitons que toutes les corporations et classes sociales en fassent autant, et ce sera ensuite en nous rencontrant en commission mixte que nous pourrons faire quelque chose d'équitable, en favorisant ainsi la paix sociale.

La déclaration de principes qui est à la base de l'Union Syndicale fut lue et commentée par le conférencier. Cette déclaration basée sur des principes indiscutables eu l'approbation unanime de l'assistance qui le prouva par ses applaudissements.

Un bureau provisoire fut formé, et nous espérons que tous les cultivateurs de Monnières viendront s'y rallier, afin de défendre ensemble les intérêts généraux et particuliers de notre profession.

Un assistant.

Gorges

A 11 heures 30, c'est à Gorges que nos camarades cultivateurs s'étaient réunis pour entendre l'infatigable et dévoué propagandiste qu'est Jean Martineau.

Comme à Monnières, même réception enthousiaste et même compréhension de l'idée syndicale. Aussi, les adhésions se firent-elles nombreuses.

Nos amis de Gorges sont bien décidés à ne pas rester en arrière, et n'hésiteront pas à se faire eux-mêmes propagandistes de l'Union syndicale Chrétienne qui assurera notre indépendance et notre force.

Tous à l'œuvre, c'est nécessaire et le temps presse.

Dans nos campagnes

Depuis quelques années, dans nos campagnes, la vie devient de plus en plus pénible.

Si, après avoir peiné toute l'année, nous étions sûrs d'une récompense proportionnée à nos efforts, nos peines se trouveraient de ce fait bien allégées.

Mais il n'en est pas ainsi, et il arrive même que nos récoltes soient avant la moisson, victimes de calamités qui enlèvent en peu de temps tous nos espoirs et le fruit de notre labeur.

C'est le cas de notre région qui a été, cette année, ravagée par les inondations.

Et pourtant, il lui faudra vivre

ce travailleur, ainsi que sa famille. L'Etat lui accorde un secours, dit-on. Il touchera une indemnité compensatrice qui lui permettra de vivre.

Cette indemnité, la plupart du temps, consiste en très peu de chose, juste de quoi se suffire pendant quelques jours, quand sa récolte lui aurait donnée du pain toute l'année.

Ceci est pour nous un sujet de parler de syndicats.

Quand ceux qui, comme nous, ayant été atteints par une calamité quelconque, veulent montrer leur détresse à ceux qui seraient chargés d'y porter remède, on les écoute, on leur fait de belles promesses, mais, connaissant leur isolement, et de ce fait l'impossibilité de se défendre, ces demandes restent dans l'éternel oubli.

Et bien, pourquoi ne suivrions-nous pas en cela l'exemple de nos camarades ouvriers et travailleurs des villes qui, grâce à leur union, savent faire aboutir leurs revendications.

L'ouvrier est syndicaliste, c'est ce qui fait sa force, tandis que le paysan travaille sans pouvoir demander avec efficacité.

Pourquoi le travailleur de la terre, n'est-il pas assez syndicaliste?

Il faut mettre en premier lieu son esprit individualiste. Il y a aussi de la défiance pour tout ce qui est nouveau, et enfin le mot syndicat est souvent pris sous une autre forme.

Pourtant, que de choses n'avons-nous pas à revendiquer, et que d'avantages nous pourrions obtenir en nous groupant dans un syndicat professionnel, où, à chaque réunion, les adhérents exposent leurs besoins, leurs revendications, et étudient les moyens à employer pour améliorer une situation qui en a tant besoin.

Amis des campagnes, jeunes et vieux, unissons-nous, groupons-nous et sachons reconnaître ce vieux proverbe : « L'Union fait la force ».

J. ALLARD.

Syndiqué de La Chapelle-Basse-Mer.

A L'OFFICE DU BLE

Les prix d'achat et de rétrocession

Le Journal Officiel publie (ministère de l'Agriculture) un décret enregistrant les décisions du conseil central de l'Office national interprofessionnel du blé, concernant le prix d'achat et le prix de rétrocession du blé.

Par ce décret, le prix du blé est fixé à 140 francs le quintal à partir du 1^{er} septembre 1936, avec majoration mensuelle d'un franc jusqu'au 1^{er} janvier 1937, et de 1 fr. 50 pour les mois suivants.

Les bonifications sont fixées ainsi qu'il suit : de 73 kgs à 73 kgs 999 à l'hecto, 1 franc par quintal; de 74 kgs à 74 kgs 900 à l'hecto, 1 franc par quintal et ainsi de suite jusqu'à 79 kgs 999.

Les réfections seront les suivantes :

De 71 kgs 499 à 71 kgs à l'hecto, 0 fr. 50 par quintal; de 70 kgs 999 à 70 kgs, 1 franc par quintal; de 69 kgs 999 à 69 kgs, 1 franc par quintal; de 68 kgs 999 à 68 kgs, 1 fr. 50 par quintal. Au dessous de 67 kgs, le blé ne sera plus considéré comme loyal et marchand.

Le prix de rétrocession du quintal de blé à la meunerie est fixé à 2 fr. au dessus du prix d'achat valable pour le mois en cours.

UNE INJUSTICE

Certaines personnes, (qui ne sont ni cultivateurs, ni ouvriers) prétendent que chez l'ouvrier, plus il y a d'enfants, plus il « crève la faim », et qu'au contraire, chez le paysan, plus il y en a, plus sa vie est facile.

Si autrefois, il y a peut-être eu là un peu de vrai, il en est tout autrement aujourd'hui.

Je serais heureux que les gens que parlent ainsi se rendent compte d'un peu plus près de ce qu'est aujourd'hui le sort d'un cultivateur chargé de famille qui exploite une bordière ou une métairie, et il aurait vite fait d'en conclure qu'avec la meilleure volonté sa vie est presque impossible.

Pourtant, deux graves questions préoccupent tous ceux qui ont le souci des destinées de notre pays : la crise de natalité et le dépeuplement des campagnes.

L'état a fait des efforts méritoires pour aider les familles nombreuses : malheureusement ses interventions n'ont pas placé tous les citoyens sur un même pied.

Voici en effet, suivant la catégorie à laquelle ils appartiennent, ce que reçoivent les pères de familles comme soutien de l'Etat :

Pour 1...594	240	néant
Pour 2...1.458	600	néant
Pour 3...3.240	1.080	84
Pour 4...5.454	1.680	384
Pour 5...7.668	2.400	864

Or, les ouvriers et les paysans comme nous touchent généralement que les allocations de l'encouragement national aux familles nombreuses; ils se trouvent ainsi placés dans une situation d'infériorité inadmissible par rapport à celle des pères de famille appartenant aux autres catégories de travailleurs.

Et cette situation est d'autant plus déplorable que ce sont de beaucoup les travailleurs de la terre qui se trouvent sous le rapport des revenus globaux, et divers autres avantages, les plus défavorisés parmi les citoyens français. Il y a là une injustice flagrante à laquelle, le gouvernement se doit de mettre un terme.

Les pères de famille doivent être traités sur le même pied en ce qui regarde les charges que leurs enfants imposent leurs enfants.

Quant à ces derniers, on comprend difficilement que la république ne les enveloppe pas tous d'une même sollicitude. Je dirai même que si elle était, par nécessité, dans l'impossibilité de pouvoir réaliser l'égalité que je réclame, c'est en faveur des plus déshérités que devrait, par supériorité, se manifester son intervention.

La simple loi morale veut qu'il en soit ainsi, et l'intérêt du pays l'exige.

Les campagnes se vident de leurs habitants parce que ces derniers y sont plus malheureux qu'ailleurs. Or, la dépopulation des campagnes est un fléau qui met en péril l'avenir de la France et tout doit être fait pour y mettre un terme.

Parmi les moyens à employer pour cela, celui qui consiste à aider efficacement les travailleurs de la terre pères de familles nombreuses doit donner des résultats tangibles. Il est regrettable que, jusqu'ici, on ne l'ait pas appliqué avec toute la conviction voulue.

Il n'est jamais trop tard pour bien faire, et puisque l'on se préoccupe d'améliorer la situation des humbles, qu'on songe avant tout aux plus faibles d'entre eux, aux enfants sur lesquels reposent les espérances et l'avenir de la Patrie.

Un jeune militant :

M. LOIZEAU.

Le milliard des chemins ruraux

On vient de distribuer aux députés un projet de loi relatif à l'exécution d'un plan de grands travaux destinés à lutter contre le chômage.

On sait que le Gouvernement attend de la mise en œuvre de ce plan une reprise générale de l'activité économique du pays.

Il ne fait pas de doute à tout le moins que la réalisation de grands travaux se révèle nécessaire à un double titre.

1° Elle permettra d'utiliser un grand nombre de chômeurs; il tombe sous le sens qu'il est économiquement et socialement préférable de rémunérer des gens pour leur travail plutôt que de les payer pour ne rien faire.

2° L'équipement technique de la France pourra être de ce fait modernisé, ce qui améliorera nos conditions de production et nous permettra de lutter à armes moins inégales contre la concurrence étrangère.

Il y a d'ailleurs longtemps que la question des grands travaux est chez nous à l'ordre du jour. Même aux temps — hélas! révolus... — de la prospérité on en parlait périodiquement et plusieurs projets ont même été adoptés et exécutés pour partie.

Le malheur c'est que presque toujours on s'est borné à porter au compte de ces projets spéciaux des dépenses qui jusqu'alors figuraient au budget normal, ce qui avait pour but de dissimuler une fraction de déficit sans apporter la moindre source d'amélioration à l'économie nationale. Et lorsqu'on se décidait à entreprendre des travaux neufs, ceux-ci étaient localisés dans les régions qu'on prétendait plus particulièrement touchées par le chômage, c'est-à-dire les grands centres industriels.

Le plus récent de ces programmes, le plan Marquet a donné sur ces deux points la mesure de ce qu'on pouvait faire de plus néfaste. Il a mobilisé l'avois des caisses d'assurances sociales pour faire face à des dépenses budgétaires normales; il a permis en outre l'exécution de travaux dans la région parisienne, la région de Bordeaux (évidemment!), etc., sans qu'en aucune manière l'agriculture ait été appelée à en bénéficier.

Il convient que ces erreurs ne se reproduisent pas. Le projet déposé par les soins du gouvernement de M. Léon Blum ne fait que poser un principe. Il est spécifié que la répartition des dépenses engagées sera mise à la ratification du Parlement avant le 31 décembre. Mais, dès maintenant, les Chambres sont sollicitées d'accorder un crédit de 4 milliards de francs destiné à l'exécution avant la fin de l'année de travaux non dénommés.

Il est à peine besoin de dire que le Parlement ferait preuve de la plus coupable légèreté s'il donnait ainsi sa confiance « dans la nuit ».

Il faut qu'on nous fasse savoir à quoi serviront ces 4 milliards.

Il faut qu'on nous fasse savoir surtout si pour une fois l'Agriculture sera appelée à en bénéficier.

On nous parle de lutter contre le chômage. Mais croit-on que le chômage n'existe qu'à la ville? Que nos ministres fassent procéder à une enquête sérieuse; et ils se rendront compte que les chômeurs sont nombreux dans nos villages ruraux.

Si l'on affirme d'autre part que l'outillage technique du pays a besoin d'être amélioré, nous nous déclarerons d'accord. Mais qu'on vienne voir au milieu de quelles difficultés nos agriculteurs produisent et l'on en déduira que là aussi un effort utile, nécessaire, indispensable doit être fait.

L'électricité n'existe pas dans toutes les fermes; l'eau n'est amenée que dans certaines régions particulièrement favorisées; des travaux

d'irrigation, d'assainissement, de drainage s'imposent presque partout; la création de l'Office du blé ne peut donner d'heureux résultats qui si on multiplie les silos; le remembrement reste à faire.

Que dire de l'état de nos chemins? C'est là qu'il y a un travail considérable à accomplir. Quand on vient de Belgique ou d'Allemagne, on reste confondu et quelque peu honteux de constater que la plupart de nos fermes françaises sont desservies par des chemins qui se trouvent dans un état lamentable.

La réfection des chemins ruraux, c'est la première étape à accomplir vers la « ferme radieuse ».

Jusqu'ici, l'effort fait dans ce sens a été dérisoire. Puisse le Gouvernement comprendre qu'il ne peut conquérir la sympathie du monde paysan qu'à la condition de comprendre et de servir les besoins les plus urgents des campagnes françaises. Nous savons que M. Liautey, le jeune et très actif sous-secrétaire d'Etat à l'Agriculture, désire que dans le plan des grands travaux la plus large place soit faite à l'agriculture. Il a lancé à cet égard un chiffre qui fait image et qui sert d'étalon de mesure pour les autres travaux agricoles: électrification, adduction d'eau... « Le milliard des chemins ruraux ».

Formons le vœu que le point de vue de M. Liautey triomphe et que l'Agriculture reçoive, enfin, ce qui lui est si légitimement dû.

« De l'émulation, distinguez bien l'envie, car l'un mène à la gloire et l'autre au déshonneur »

Voici des paroles qu'il nous serait parfois bon de méditer.

S'il est, en effet, tout à fait normal, et même salutaire de chercher à faire aussi bien, sinon mieux que son voisin, nous devons nous garder d'entretenir en nous l'envie ou la jalousie.

Je n'ai point, mes chers camarades, l'intention de vouloir donner ici une leçon de morale, mais ne voit-on pas trop souvent dans nos campagnes cette sorte de jalousie qui tend à rendre le travailleur de la terre individualiste.

Or, cet individualisme fait bien le jeu de ceux qui voudraient empêcher notre union.

Si la vraie fraternité existait toujours, si le moins favorisé d'entre nous demandant des conseils à celui qui a mieux fait était sûr de trouver en celui-ci un désintéressement total, combien notre vie laborieuse et pénible serait de ce fait adoucie. N'est-ce pas en effet un fardeau de plus que de vivre en animosité avec son voisin, et si de part et d'autre on cherchait cette source de zizanie, on s'apercevrait que souvent, avec un peu de bonne volonté, cela eût été évité.

Dans notre métier plus que dans toute autre corporation, nous avons besoin de nous entraider. Nos réunions syndicales nous en donnent la facilité, et doivent être en même temps « l'école par nous-mêmes ».

Que celui par exemple qui réussit une expérience, n'hésite pas à en informer ses voisins. Renseignons-nous, instruisons-nous les uns les autres, et que dans nos réunions règne toujours cet esprit de vraie camaraderie d'où nous sortirons tous un peu meilleur.

Notre Union Syndicale doit être la grande famille, où nous réclamerons très énergiquement nos droits, en respectant bien entendu les droits des autres, mais cela ne se fera qu'en marchant la main dans la main.

En lisant l'Officiel

Comités du lait

Le « Journal Officiel » du 18 juillet a publié trois arrêtés du ministre de l'Agriculture, en date du 11 juillet, créant des comités du lait dans les départements de la Charente-Inférieure, du Puy-de-Dôme et du Calvados.

Les importations de blés en Juin

Selon le relevé mensuel publié par le « Journal Officiel » du 18 juillet 1936, il n'a pas été importé définitivement aucune quantité de blés étrangers pendant le mois de juin 1936.

Par contre, ont été importés définitivement de l'Afrique du Nord et des colonies françaises, 148.275 quintaux de blés tendres et 132.525 quintaux de blés durs.

D'autre part, 108.912 quintaux de blés tendres et 36.571 quintaux de blés durs ont été importés temporairement par les meuniers, à charge d'exportation obligatoire dans le délai de deux mois (blé tendre) ou de trois mois (blé dur) de la totalité des produits compensateurs correspondant à la quantité de blé importé.

Foires du mois de Septembre

Mardi 1^{er} septembre. — Bournezeau, Grosbreuil.

Mercredi 2. — L'Herbergement.

Jeudi 3. — La Mothe-Achard, Nalliers, Pouzauges, Beauvoir.

Vendredi 4. — Sainte-Hermine.

Samedi 5. — Belleville.

Lundi 7. — Aizenay, Maillezais, Tiffauges, Longeville.

Mardi 8. — Challans, Chantonay.

Mercredi 9. — L'Oie, Angles.

Jeudi 10. — Avrillé, Palluau, Vouvent.

Samedi 12. — Luçon (poulains et bestiaux).

Lundi 14. — La Roche-sur-Yon, Fontaines.

Mardi 15. — La Chaize-le-Vicomte.

Mercredi 16. — Les Essarts.

Jeudi 17. — Le Poiré-sur-Vie, Talmont, Pouzauges.

Vendredi 18. — Saint-Hilaire-des-Loges.

Samedi 19. — Champ-Saint-Père.

Lundi 21. — Beaulieu-sous-la-Roche, Benet, Le Langon, Saint-Jean-de-Monts.

Mardi 22. — Chantonay, La Chaize-Giraud.

Mercredi 23. — Oulmes, Niul-le-Dolent.

Jeudi 24. — Chaillé-les-Marais, Mareuil-sur-Lay, Montaigu, La Cailière, Moulleron-le-Captif.

Vendredi 25. — Vix, La Ferrière, Saint-Mesmin.

Samedi 26. — Fontenay-le-Comte, Luçon (marché aux bestiaux), Coëx, Saint-Fulgent.

Lundi 28. — La Châtaigneraie, Moutiers-les-Mauxfaits.

Mercredi 30. — Soullans, Les Herbiers.

ADHERENTS

Pour vos ventes et vos achats, outils, animaux, denrées, etc..., servez-vous du journal. La publicité, vous le savez, est gratuite et peut rendre de bien grands services.

A VENDRE

un trieur d'occasion. Prix modéré. — S'adresser au Secrétariat.

PLANTS DE POMMES DE TERRE DU FINISTÈRE
Magasin à SCAER (centre de triage)
BLÉS DE SEMENCE DU NORD

Joseph BIDAUD, NANTES
115, Rue de Rennes, 115
déjà fournisseur de groupements de l'U. S. P. V.

A L'AUTOMNE EN HIVER

sur vos blés...

sur vos prairies...

mettez de l'

AZOTE

AU PRINTEMPS EN ÉTÉ

Bureau de Renseignements Agricoles :

5, Rue Anizon - NANTES

BANDAGES HERNIAIRES

CEINTURES MÉDICALES
CORSETS - GAINES
BAS A VARICES, etc...

sont vendus à qualité égale
meilleur marché
que partout ailleurs

GUINEL

SPECIALISTE

1, Place de l'Ecluse

NANTES

COMPAGNIE FRANÇAISE

NANTES, 15, Rue du Calvaire - ST-NAZAIRE, 40, Rue Henri-Cautier

TISSUS

Rayons ABA prix

pour la vente
de tous objets usuels

Les Machines à Coudre "STELLA"

garanties 10 années contre tous vices de construction, adoptées par les Pupilles de la Nation, plus de 3 millions en usage dans le monde entier, plus de 25 modèles livrables à lettre lue. Dep. 495 fr.

LES CYCLES "STELLA"
LES TANDEMS
LES TRICYCLES
LES ÉCRÉMEUSES

Fabrication soignée. Garantie sur facture. La marque la plus vendue dans l'Ouest à des prix défiant toute concurrence, étant donné la qualité.

FONTENEAU, fabricant, Nantes, Angers, St-Nazaire

TISSUS - CONFECTIONS

Jules GARNIER
PLACE DU MARCHÉ, LEGÉ

Grand choix de COMPLETS
pour Hommes, Jeunes Gens et Enfants
Prix défiant toute concurrence

RAYON MARIAGES le mieux assorti de la Région

Spécialité de beaux Tissus noirs
pour Robes et Manteaux

T.S.F., Phonos, Disques

ÉLECTRICITÉ

CENTRAL-RADIO

35, rue de Verdun

Tél. 412-98

Distributeur officiel de
PHILIPS, GRAMMONT, TENOR
MENDE, LOEWE, etc.

Facilités de paiement
VENTE - LOCATION
ÉCHANGE - RÉPARATIONS

A. HARDY

NANTES

8^{me} ÉLECTRIQUE DE L'OUEST

10 bis, rue Copernic

Tél. 442-77

Toutes installations électriques
MOTEURS - LUSTRIERIE
TELEPHONE - SONNERIE

Location de Hauts-Parleurs
pour réunions

FAITES vos ACHATS A NANTES CHEZ

DECRÉ

La Roche-sur-Yon — Imp. Vendéenne. Le Gérant : J. GRASLAND.